



Avocats Associés

Communiqué de presse
Paris, le 3 juillet 2018

BG2V PROMEUT JEROME ALBERTIN EN QUALITE DE COUNSEL

Jérôme Albertin, avocat depuis 2009, est nommé Counsel au sein du département Fusions-acquisitions / Private Equity du cabinet BG2V.

JEROME ALBERTIN, COUNSEL - DEPARTEMENT FUSIONS-ACQUISITIONS / PRIVATE EQUITY



Jérôme Albertin est avocat au Barreau de Paris (2009).

Il est titulaire d'un Master de Droit des affaires (Université Paris XII) et d'un Master 2 Professionnel de Droit de la Propriété intellectuelle appliquée (Université Paris XII).

Jérôme Albertin a exercé précédemment au sein de de différents cabinets d'avocats d'affaires et aux côtés d'Hervé de Kervasdoué depuis avril 2016.

Il a rejoint BG2V en février 2017 avec Hervé de Kervasdoué, associé du département Fusions acquisitions / Private Equity et Jean-Sébastien Dumont, associé du département fiscal et leurs équipes de collaborateurs

« Cette promotion est notamment le résultat de l'expérience de Jérôme, de ses qualités techniques, de sa capacité de développement et de son engagement », déclare Hervé de Kervasdoué, « elle est une étape vers son association » au sein du cabinet.

« Les associés du cabinet sont fiers de cette promotion, qui témoigne non seulement des compétences de Jérôme mais également du développement du cabinet, et illustre sa politique de promotion interne » précise Karim Beylouni, associé, co-fondateur de BG2V.

Le cabinet, créé en juin 2010 par quatre associés, compte aujourd'hui près de trente-cinq avocats et connaît un fort développement depuis ces deux dernières années avec, notamment :

- L'association de Camille de Verdelhan, en 2016,
- L'arrivée d'Hervé de Kervasdoué et de Jean-Sébastien Dumont, en qualité d'associés, avec 4 collaborateurs, en février 2017, et,
- L'arrivée de 9 collaborateurs ces douze derniers mois.

A propos de BG2V :

BG2V est un cabinet d'avocats français indépendant créé en 2010. Composé de près de trente-cinq avocats, dont 11 associés, BG2V propose à ses clients une offre globale en droit des affaires.

Reconnus pour leurs compétences et leur engagement personnel, les associés, entourés de leurs équipes, interviennent dans les domaines du corporate/fusions-acquisitions, du private equity, des entreprises en difficulté, du droit fiscal, de la propriété intellectuelle/nouvelles technologies, du contentieux, du droit commercial, du droit pénal, du droit social et de l'immobilier. Ils offrent à leurs clients des prestations personnalisées, de haute qualité et à coûts maîtrisés.

Les avocats de BG2V exercent tant en français qu'en anglais et sont admis, pour certains, à exercer, outre en France, aux Etats-Unis (Barreau de New York). Pour ses dossiers transfrontaliers (notamment en Europe continentale, dans les pays anglo-saxons et au Moyen-Orient), le cabinet a également établi des relations privilégiées avec des cabinets étrangers, qui partagent le même degré d'exigence et niveau de technicité juridique.

Pour en savoir plus : bg2v.com

Contact presse : Maria Dias, Secrétaire Générale – Tel : 01 48 88 60 60 - dias@bg2v.com